



SIVOM de BOUSSIÈRES

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 21-02-2014

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIÈRES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE.

Étaient présents : Claude VUAILLAT, Michel GUELLE, Daniel COMERÇON, Bertrand ASTRIC, Bernard BONNOT, Alain FELICE, Gisèle ARDIET, Françoise COULET (suppléante), Carlos MIGUEL, Cédric BREVOT, Paul CORNU, Bernard MARTELET

Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote : -

Étaient excusés : -

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Paul CORNU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h35.

1. Transfert de la compétence « déneigement » de Larnod au SIVOM : modification des statuts

Le Président annonce que le conseil municipal de la commune de Larnod a délibéré le 20/12/2013 pour demander le transfert de sa compétence déneigement au SIVOM. Le Président donne lecture des statuts du SIVOM mis à jour, intégrant notamment comme siège du syndicat le centre administratif et technique du SIVOM de Boussières, 2 rue du bosquet à Boussières.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte le transfert de la compétence « déneigement » de la commune de Larnod au SIVOM de BOUSSIÈRES et la mise à jour des statuts joints à la présente délibération.

2. Achat du tracteur de la commune de Larnod

Le Président déclare que conjointement au transfert de compétence, le conseil municipal de Larnod souhaite vendre au SIVOM son matériel de déneigement (tracteur ford + lame à neige + saleuse) pour un montant de 5000 € TTC l'ensemble, et a délibéré dans ce sens le 20/12/2013. Il revient à présent au comité syndical de délibérer pour accepter ou non l'achat du tracteur équipé de la commune de Larnod.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide l'achat du tracteur de Larnod pour un montant de 5 000 € TTC et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à son acquisition.

3. Achat d'un tracteur d'occasion avec reprise de l'ancien tracteur de Larnod

Suite à la décision du comité syndical lors de la réunion du 5/12/2013, le Président a sollicité des devis auprès de 3 entreprises pour l'achat d'un tracteur d'occasion équipé d'un chargeur et d'une plaque SETRA (pour fixer la lame à neige), incluant la reprise du tracteur de Larnod.

Les résultats de la consultation sont résumés dans le tableau suivant.

Entreprise	Marque tracteur	Nombre d'heures	Puissance	Prix TTC, reprise déduite	Divers
TERRES COMTOISES (Saône)	JOHN DEERE 6200	7172 h (1997)	85CV	24 000 €	Pneus neufs Godet neuf
RACINE (Dampierre)	LAMBORGHINI R4 -110	4825 h (2006)	114 CV	24 500 €	Pneus usés 50% Godet occasion
HUOT (Baume les Dames)	NEW HOLLAND TDD 95	4086 h (2005)	95 CV	25 800 €	Freins neufs Pneus usés 20% Godet du Ford

Les délégués des communes estiment qu'il vaut mieux choisir un tracteur plus récent avec moins d'heures, sachant que le véhicule n'est pas destiné à forcer beaucoup. Le directeur informe le comité que les agents techniques ont une préférence pour le New Holland.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte la proposition de la société HUOT et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du tracteur NEW HOLLAND proposé.

4. Emprunt pour l'achat du tracteur

Suite à la décision du comité syndical lors de la réunion du 5/12/2013, le Président a sollicité des devis auprès de 3 entreprises pour un emprunt de 25 000 € remboursable sur 7 ans avec une première annuité en 2015 et à taux fixe, pour l'achat d'un tracteur. Les résultats de la consultation sont résumés dans le tableau suivant.

Organisme prêteur	Taux fixe	Montant des intérêts	Annuités
CREDIT AGRICOLE	2.610 %	2 777.23 €	3 953.89 €
BANQUE POPULAIRE	2.950 %	3 035.70 €	4 005.10 €
CREDIT MUTUEL	Pas de réponse	-	-
TERRES COMTOISES (1)	Agilor	2 615.00 €	3 945.00 €

(1) Dans le cas de l'achat du John Deere chez Terres Comtoises

M. BONNOT (Boussières) demande pourquoi la 1^{ère} annuité n'est pas remboursée en 2014. Le directeur répond que le SIVOM finance déjà la valeur de la TVA en 2014, et que le souhait du comité syndical est de réduire au maximum l'impact financier de l'achat du tracteur sur le budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 25 000 €**
- **Durée : 7 ans**
- **Taux fixe : 2.61%**
- **Périodicité : annuelle**
- **Frais et commissions : 100 €**
- **1^{ère} annuité : 10/02/2015**
- **Montant de l'annuité : 3953.89 €**

Et autorise le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

5. Débat d'orientation budgétaire 2014

Le Président présente les résultats attendus du compte administratif 2013 et un projet de budget 2014.

	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Dépenses de fonctionnement SIVOM	421 056,02 €	384 680,17 €	445 689,00 €
Charges à caractère général	81 716,02 €	74 046,76 €	90 709,00 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Eau</i>	140,00 €	242,06 €	250,00 €
<i>Electricité</i>	1 900,00 €	2 076,54 €	2 300,00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	600,00 €	206,53 €	300,00 €
<i>Remboursement autres organismes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Carburant</i>	12 800,00 €	12 353,75 €	16 000,00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	1 300,00 €	2 162,28 €	2 300,00 €
<i>Petit équipement</i>	2 100,00 €	2 098,14 €	2 200,00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	10 000,00 €	15 857,55 €	1 000,00 €
<i>Vêtements de travail</i>	2 700,00 €	2 457,33 €	2 700,00 €
<i>Autres fournitures</i>	400,00 €	680,95 €	700,00 €
<i>location matériel</i>	400,00 €	26,02 €	100,00 €
<i>Fournitures administratives</i>	500,00 €	239,44 €	400,00 €
<i>photocopieur</i>	1 250,00 €	1 054,49 €	1 250,00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	200,00 €	0,00 €	200,00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	9 055,57 €	10 962,97 €	12 600,00 €
<i>entretien autres matériels</i>	4 000,00 €	4 400,01 €	6 500,00 €
<i>Indemnité percepteur</i>	200,00 €	161,71 €	200,00 €
<i>assurances</i>	7 220,00 €	6 782,47 €	5 000,00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	400,00 €	262,85 €	400,00 €
<i>Divers</i>	100,00 €	362,00 €	100,00 €
<i>Annonces et insertions</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>frais de mission</i>	250,00 €	311,94 €	400,00 €
<i>frais d'affranchissement</i>	200,45 €	214,98 €	250,00 €
<i>frais de communication</i>	1 200,00 €	1 015,49 €	1 200,00 €
<i>autres services extérieurs</i>	100,00 €	0,00 €	100,00 €
<i>formations</i>	2 300,00 €	0,00 €	2 300,00 €
<i>Entretien éclairage public</i>	19 500,00 €	7 271,26 €	29 000,00 €
<i>Relais Parents / Assistantes Maternelles</i>	2 400,00 €	2 346,00 €	2 459,00 €
<i>Stagiaires</i>	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Les dépenses en matériaux de voirie pour le point à temps ont été multipliées par 3 en 6 ans et dépassent en 2013 les 15000 €. Il est proposé de redonner aux communes le financement de ces fournitures pour une meilleure gestion des dépenses liées à l'entretien de la voirie. C'est pourquoi il n'est proposé dans le budget 2014 qu'une dépense de 1000 € couvrant l'achat d'enrobé à froid pour un entretien rapide et localisé de la voirie du SIVOM.

Les entretiens de matériels sont revus à la hausse en 2014, l'augmentation permettant de couvrir les réparations en cours de l'épareuse et l'entretien du nouveau tracteur.

Les dépenses en éclairage public sont élevées en 2014 car seuls deux trimestres ont été payés en 2013, faute de factures. Il y aura donc 6 trimestres à payer en 2015.

	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Charges de personnel	283 120,00 €	282 624,27 €	304 820,00 €
<i>salaire brut titulaires</i>	173 500,00 €	173 855,83 €	183 500,00 €
<i>charges patronales titulaires</i>	80 500,00 €	79 555,32 €	85 000,00 €
<i>assurances titulaires</i>	6 100,00 €	5 384,34 €	5 900,00 €
<i>salaire brut non titulaires</i>	13 800,00 €	14 080,24 €	20 000,00 €
<i>charges patronales non titulaires</i>	1 800,00 €	2 213,49 €	2 500,00 €
<i>assurances non titulaires</i>	200,00 €	157,20 €	200,00 €
<i>salaire brut apprenti</i>	4 500,00 €	4 794,18 €	4 500,00 €
<i>charges patronales apprenti</i>	200,00 €	141,14 €	200,00 €
<i>fnc supp familial de traitement</i>	1 900,00 €	2 086,02 €	2 400,00 €
<i>Médecine du travail</i>	620,00 €	356,51 €	620,00 €
Charges d'élus	13 000,00 €	12 828,65 €	15 000,00 €
Charges financières (intérêts)	9 800,00 €	9 771,52 €	9 000,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	5 408,97 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	33 420,00 €	0,00 €	24 560,00 €

Les charges de personnels non titulaires correspondent aux agents en contrat aidé si le service est reconduit d'un an à partir de juin. Les recettes correspondantes ont été prévues en prestation de services et atténuation de charges (remboursement par l'état de 85% des frais de personnel).

	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Recettes de fonctionnement	421 056,02 €	421 775,24 €	445 689,00 €
<i>Participation des communes</i>	390 859,41 €	390 861,78 €	399 296,29 €
<i>Prestations de services</i>	12 975,00 €	14 717,68 €	11 000,00 €
<i>Atténuation de charges</i>	12 800,00 €	6 023,60 €	30 000,00 €
<i>Remboursement assurances</i>	1 215,57 €	1 215,57 €	2 000,00 €
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	0,00 €	341,60 €	0,00 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00 €	3 908,97 €	0,00 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	3 206,04 €	3 206,04 €	3 392,71 €

La participation des communes augmente globalement de 2.2% dans ce projet de 2014 (mais sachant que les dépenses en matériaux de voirie ne sont plus pris en compte).

M. BONNOT (Boussières) demande la consommation en gazole non routier du tracteur Renault. Il souhaite connaître également le prix au m² du point à temps. Le directeur lui répond que la consommation du tracteur sera calculée et l'information diffusée. Quant au prix au m² du point à temps, le directeur pense que c'est un chiffre difficile à donner dans la mesure où la quantité de matériaux et le temps de travail varient en fonction du type de travail (réfection complète ou non d'un morceau de voirie, taille et espacement entre les trous ...). Il fera le point avec les agents pour savoir si un tel calcul est possible.

M. GUELLE (Abbans-Dessus) déclare que le point à temps est une solution de facilité pour entretenir les routes mais qu'elle ne remplace pas une réfection complète de la voirie tous les 8 à 10 ans.

M. ASTRIC (Boussières) estime que connaître le coût réel de l'entretien des communes (SIVOM + autres prestataires + locations et fournitures) pourrait être une donnée intéressante et propose que chaque commune fasse ce calcul.

Le détail par commune et compétences sont résumés dans le tableau présenté après les dépenses et recettes d'investissement.

	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Dépenses d'investissement	59 573,93 €	63 225,22 €	93 302,36 €
Remboursement d'emprunt (capital)	20 900,00 €	20 880,90 €	17 500,00 €
Immobilisations corporelles	14 560,00 €	14 321,42 €	42 100,00 €
<i>Matériels et outillage</i>	<i>11 560,00 €</i>	<i>9 406,26 €</i>	<i>7 100,00 €</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>4 915,16 €</i>	<i>35 000,00 €</i>
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	3 908,97 €	0,00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	24 113,93 €	24 113,93 €	33 702,36 €
	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Recettes d'investissement	59 573,93 €	29 522,86 €	93 302,36 €
FCTVA	5 286,62 €	4 746,58 €	4 440,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	19 367,31 €	19 367,31 €	33 702,36 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Produit des cessions	1 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	5 408,97 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	33 420,00 €	0,00 €	25 160,00 €

Le projet de participation des communes pour 2014 est résumé dans le tableau suivant :

Répartition SIVOM 2014 des coûts par commune

	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges
Entretien général	1 173 €	1 465 €		8 505 €	4 692 €	4 105 €	586 €	1 465 €		4 399 €
Entretien réseaux AEP				953 €				251 €		
Eclairage public			609 €	486 €	256 €			131 €	435 €	249 €
Maintenance info.				268 €	141 €			72 €		
Déneigement					267 €			137 €		260 €
Secrétariat							405 €	405 €		695 €
Sous-Total Gestion	1 173 €	1 465 €	609 €	10 212 €	5 356 €	4 105 €	991 €	2 461 €	435 €	5 603 €
Entretien général	13 239 €	16 549 €		95 982 €	52 955 €	46 336 €	6 619 €	16 549 €		49 646 €
Eclairage public			5 603 €	4 798 €	2 015 €			1 020 €	3 065 €	1 719 €
Relais Assistantes Mat.	172 €			784 €	396 €	463 €		208 €		382 €
Déneigement					1 567 €			1 035 €		1 565 €
Ditribution de gaz				0 €				0 €		
Entretien réseaux AEP				4 359 €				1 154 €		
Secrétariat							9 902 €	9 902 €		16 973 €
Maintenance info.				1 072 €	565 €			292 €		
Sous-Total Compétences	13 411 €	16 549 €	5 603 €	106 995 €	57 498 €	46 799 €	16 521 €	30 160 €	3 065 €	70 285 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 584 €	18 014 €	6 212 €	117 207 €	62 854 €	50 904 €	17 512 €	32 621 €	3 500 €	75 888 €
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €

6. Remboursement par l'assurance des dégâts subis par l'épareuse

Le Président annonce que l'assurance GROUPAMA a pris en charge les réparations de l'épareuse à hauteur de 2286.03 €. Il convient d'autoriser le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité autorise le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

7. Questions diverses

Néant

Le Président propose la date du vendredi 14 mars à 18h pour la prochaine réunion du comité syndical. Il lève la séance à 19h45.